



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

À la Commission scolaire des Phares

Des élections scolaires se dérouleront dans trois circonscriptions le 4 novembre

Rimouski, le 22 octobre 2007 - Des élections scolaires se dérouleront dans trois circonscriptions de la Commission scolaire des Phares, le 4 novembre 2007. Deux candidats, madame Nadyne Langlois et monsieur Raymond Joly sont en lice dans la circonscription No 2 (Le Bic). Les élections dans la circonscription No 13 (Saint-Anaclet – Rimouski-Est) mettent en présence messieurs Yvon Dubé et Steve Gagné. Finalement, dans la circonscription No 15 (Mont-Joli Sud), messieurs Jean-Pierre Lavoie et Philippe St-Germain sont également en lice.

Notons que 16 postes, sur un total de 19, ont été comblés, au 30 septembre dernier, par des candidates et candidats élus sans opposition.

Le 4 novembre, jour des élections, les bureaux de vote seront ouverts de 10 h à 20 h, dans les endroits suivants :

Circonscription No 2 – Le Bic :	Pavillon Mont-Saint-Louis 136, rue de la Grotte, Le Bic Porte no 8 (sous la passerelle)
Circonscription No 13 – - Secteur Saint-Anaclet :	École des Sources 20, rue Banville Saint-Anaclet Entrée Service de garde
- Secteur Rimouski-Est :	Centre Adhémar Saint-Laurent 25, 3 ^e avenue Rimouski
Circonscription No 15 – Mont-Joli Sud :	École le Mistral 254, avenue Ross Mont-Joli

Le vote par anticipation aura lieu aux mêmes endroits, le dimanche 28 octobre 2007, de 12 h (midi) à 20 h.

Une carte de rappel indiquant les coordonnées des bureaux de votation et donnant de l'information sur les personnes qui ont posé leur candidature a été expédiée aux domiciles des électeurs et électrices des circonscriptions concernées. Notons que le découpage des territoires des circonscriptions scolaires est différent du découpage municipal.

Pour voter lors des élections scolaires, il faut être inscrit sur la liste électorale, avoir 18 ans et plus, être citoyen canadien, domicilié sur le territoire de la Commission scolaire au moment du scrutin et depuis une période de six mois ou plus, au Québec. Les électeurs et électrices devront fournir une pièce d'identité (généralement la carte d'assurance-maladie ou le permis de conduire) avant de voter.

Les élections scolaires s'inscrivent dans le processus démocratique de notre pays. Le Conseil des commissaires est un gouvernement local entièrement dédié à l'éducation. L'élu scolaire, membre du Conseil des commissaires, assume d'importantes responsabilités, dont le partage équitable des ressources entre les établissements et l'égalité des chances pour tous les élèves.

La population des circonscriptions en élections à la Commission scolaire des Phares est donc invitée à exprimer son droit de vote, le 4 novembre prochain.

-30-

Source : Gaétan Loof
Président d'élection
Commission scolaire des Phares
(418) - 722-6723
Adresse électronique : elections-scolaires@csphares.qc.ca